

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---+---  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
---+---

DECRET N° 79-98 du 8 mai 1979

portant création d'une Commission  
Technique des Structures nouvelles  
de l'Université Nationale du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 ;
- VU l'ordonnance n° 75-30 du 23 juin 1975, portant Loi d'Orientation de l'Education Nationale ;
- VU les décisions de la 8ème Session du 2ème Session du 2ème Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ,

DECRETE :

Article 1er. - Il est créé une Commission Technique chargée de la mise en place des Structure nouvelles de l'Université Nationale du Bénin dénommée Commission Technique des Structures Nouvelles de l'Université Nationale du Bénin.

Article 2. - La Commission Technique des Structures Nouvelles de l'Université Nationale du Bénin a pour mission :

- l'élaboration des projets de programmes d'Enseignement
- l'étude du système de l'orientation des Etudiants et de l'accès aux Instituts et Ecoles de l'Université Nationale du Bénin (UMB)
- l'élaboration des projets de texte portant création des différents Instituts et Ecoles
- l'étude et la programmation des missions d'information à l'étranger à ce sujet
- l'analyse et la préparation de toutes les autres mesures à prendre pour l'ouverture effective des Instituts et Ecoles pour la rentrée de février 1980

.../...

- l'élaboration d'une stratégie globale de développement de ces Instituts et Ecoles, incluant la politique d'enchaînement des formations à différents niveaux, la politique de formation des spécialistes et des formateurs, ainsi que la politique et la programmation des constructions et des équipements.

Article 3 - La Commission Technique des Structures Nouvelles de l'Université Nationale du Bénin comprend un présidium et les sous-commissions suivantes :

- la sous-commission chargée du projet de l'Institut National d'Economie (I.N.E.) ;
- la sous-commission chargée du projet de l'Institut National d'Agronomie (I.N.A.) ;
- la sous-commission chargée de l'Institut Polytechnique Supérieur (I.P.S.) ;
- la sous-commission chargée du projet de l'Institut National des Sciences de la Santé (I.N.S.S.) ;
- la sous-commission chargée du projet de l'Institut National des Sciences Juridiques (I.N.S.J.) ;

Article 4 - La Commission Technique des Structures Nouvelles de l'Université Nationale du Bénin est composée ainsi qu'il suit :

PRESIDIUM :

|                            |   |
|----------------------------|---|
| <u>Président</u>           | : Le Ministre des Enseignements Technique et Supérieur. |
| <u>1er Vice-Président</u>  | : Nathanaël MENSAH                                      |
| <u>2ème Vice-Président</u> | : Jean PLIYA  |
| <u>3ème Vice-Président</u> | : Karim DRAMANE   |
| <u>1er Rapporteur</u>      | : Cyprien GNANVO  |
| <u>2ème Rapporteur</u>     | : Cyriaque ATTLOU                                       |

Membres :

- Jacques ALIDOU KOUSSE
- Léopold FAKAMBI + Mama ADAMOU N'DIAYE
- Jacques SETONDJI + Emile PARAISO + Salifou ALIDOU
- Félix HAZOUME
- Julien CODJOVI + Robert DOSSOU

Secrétariat Général : Massoumou ASSANI

Sous-Commission chargée de l'Institut National d'Economie :

- . Président : Jacques ALIDOU KOUSSE
- . 1er Rapporteur : AYAYI MANASSE
- . 2ème Rapporteur : Thomas HOUNDETE
- . Membres :- Justin GNIDEHOU
  - Emmanuel AMOUSSOU
  - Gilbert MEDJE
  - Nestor HOUETON
  - Michel DASSI
  - Roger AKUÉSSON
  - Assouma YACOUBOU
  - Paul DOSSOU
  - Abdoulaye MALLAM-IDI
  - Richard ADJAHO
  - Marcos ABDU ASSOUMA
  - Victor KOTCHIKPA
  - Tètèvi Robert VINYOR

Sous-Commission chargée de l'Institut National d'Agronomie :

- . Président : Léopold FAKAMBI
- . Vice-Président : Mama ADAMOU N'DIAYE
- . 1er Rapporteur : Emile ASSAN
- . 2ème Rapporteur : Patrice GBEGBELEGBE
- . Membres :- Sotondji DAZOGBO
  - Christophe YEBE
  - Salé SAKA
  - Laurent FAGBOHOUN
  - Laurent WOROU
  - Zacharie SALIFOU
  - Théophile LOKO
  - Samuel OGOUMA
  - Tètèvi Robert VINYOR
  - Issiakou KOUTON
  - Edouard AZANDEGBE
  - Hilaire ATINKPAHOUN
  - Honoré TCHIBOZO

- Membres :- Houmènou ADOKO
  - Félicien VIHOUNDJE
  - Valentin DOSSOU
  - Théophile KPANOU
  - Norbert KOGBLEVI AZIADOME
  - Philippe d'ALMEIDA

Sous-Commission chargée de l'Institut Polytechnique Supérieur :

- Président : Jacques SETONDJI
- 1er Vice-Président : Emile PARAISSO
- 2e Vice-Président : Salifou ALIDOU
- 1er Rapporteur : Basile LOUEKE
- 2ème Rapporteur : Antoine GBAGUIDI
- Membres :- Cyriaque ATTLOU
  - Rafiou AGUEMON
  - Amidou BARA
  - Benoît AGBANI
  - Kassim GARBA
  - Tidjani CHONIBARE
  - Joab ELEGBE
  - Antoine TCHIBOZO
  - Moustafa Mamoudou SOULE
  - Gilbert ASSAVEDO
  - André KOULO
  - Appolinaire AKWE
  - François ACHADE
  - Nestor CODJIA
  - René LOKO
  - Touré SANOUSSI
  - Florentin MITOBABA
  - Benoît TOKPASSI
  - Gratien TCHAWLASSOU

Sous-Commission chargée de l'Institut de Médecine Générale :

- . Président : Adjaï Félix HAZOUNE
- . 1er Rapporteur : Emmanuel AKINOCHE
- . 2ème Rapporteur : Bruno MONTEIRO
- . Membres :
  - Léon MEDJI
  - Christophe SADELER
  - Henri Valère KINIFO
  - Souleymane BASSABI
  - Eusèbe ALIHONOU

- Laïssou ASSANI
- Olivier JOHNSON
- Michel MAKOUTODE
- Antoinette MEGNIGBETO
- Cosme HOUETO
- Théophile SODOGANDJI
- Romain DAI

Sous-Commission chargée de l'Institut des Sciences Juridiques :

- . Président : Julien CODJOVI
- . Vice-Président : Robert DOSSOU
- . 1er Rapporteur : Richard AMOUSSOU ADEBLE
- . 2ème Rapporteur : Léonard ADJIN
- . 3ème Rapporteur : Jérôme ADOUSSO

- . Membres :
  - Pierre EHOUMI
  - Arsène CAPO-CHICHI
  - Maxime TCHEDJI
  - Lucien SEBO
  - Tossa André GLELE
  - Alexis NOUKOUNIANTAKIN
  - Alimi ICHOLA
  - Simon CAPO-TOZO
  - Bouraïma NADJIMOU
  - Cyrille SAGBO
  - Antoine MADJA

- Membres : - Jean Richard APITHY
- Comlan AHLINVI
- Octave ROKO
- Prosper VIGBE
- Godfrid JOHNSON
- Moulikatou CABIROU
- Antoine BANKOLE
- Alexis BANKOLE
- Elisabeth POGNON
- Gisèle CAPO-CHICHI
- Elisabeth MENSAH

Article 5. - La Commission Technique des Structures Nouvelles de l'Université Nationale du Bénin peut faire appel à toute personne dont la compétence est jugée nécessaire pour la bonne exécution de sa mission.

Article 6. - La Commission Technique des Structures Nouvelles de l'Université Nationale du Bénin devra se mettre en rapport avec le Comité Technique chargé de la mise en place des nouvelles structures de l'Enseignement Technique et Professionnel pour l'harmonisation des conclusions de leurs travaux.

Article 7. - Les conclusions des travaux de la Commission devront être déposées au Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin pour le 31 juillet 1979.

Article 8. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 8 mai 1979.

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU